



Commissariat de la Métropole Rouen Normandie
100 rue de la République
76000 Rouen

Bureau de la Métropole Rouen Normandie
N° 100 - 1000000000

Le Bureau de la Métropole Rouen Normandie a été créé par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à l'organisation territoriale de la République, et est chargé de la mise en œuvre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à l'organisation territoriale de la République.

Le Bureau de la Métropole Rouen Normandie est composé de membres élus par les conseils municipaux et le conseil métropolitain. Le Bureau de la Métropole Rouen Normandie est chargé de la mise en œuvre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à l'organisation territoriale de la République.

Le Bureau de la Métropole Rouen Normandie est chargé de la mise en œuvre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à l'organisation territoriale de la République.

Le Bureau de la Métropole Rouen Normandie est chargé de la mise en œuvre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à l'organisation territoriale de la République.

Le Bureau de la Métropole Rouen Normandie est chargé de la mise en œuvre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à l'organisation territoriale de la République.

Le Bureau de la Métropole Rouen Normandie est chargé de la mise en œuvre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à l'organisation territoriale de la République.

Le Bureau de la Métropole Rouen Normandie est chargé de la mise en œuvre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à l'organisation territoriale de la République.

